

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2597

19 octobre 2012

SOMMAIRE

BCM (Luxembourg) SA	124618	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	124643
CCE Holdings (Luxembourg) Comman- dite	124614	PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l.	124645
Correspondent One Operations S.à r.l. ..	124628	PIT D Lux S.à r.l.	124643
EK Medical S.à r.l.	124611	Power Equity Investments S.A.	124626
ESP2 S.A.	124611	Project Investment S.à r.l.	124642
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	124611	Prora S.A.	124624
Fondation : Commandeur José Ferreira Trindade- Centre d'Appui Social et Asso- ciatif (C.A.S.A.)	124656	PSB Finance S.A.	124633
Gestion Administration Défense 915 S.A.	124614	PT European Real Estate Luxco I	124633
Giada S.A.	124628	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	124633
Golden Moon S.A.	124632	Ralt S.A.	124623
Holding d'Investissement et de Placement S.A.	124628	Red Arrow S.à r.l.	124626
Horizon Media International S.à r.l.	124632	Reinet Stokes Holdings S.A.	124643
Immobiliare Estate 2000 S.A.	124655	R-Holdings 1 S.à r.l.	124645
I.O.S.E.F. 36 S.A.	124632	R-Holdings 2 S.à r.l.	124623
JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l. ..	124617	R-Holdings 4 S.à r.l.	124626
Kühne & Nagel A.G.	124617	S5 Sàrl	124610
Lendir Investments S.A.	124622	Samantha S.A.	124623
LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	124628	SB Capital S.A.	124610
Logfin Holding S.A.	124622	Seniorenresidenz Mäerzeg S.à r.l.	124623
M.C.M., Metal Concept et Machine SA ..	124641	Shoe Service Bel-Air S.à r.l.	124610
Merus Labs Luxco S.à r.l.	124622	Silverfleet First Investment Company S.à r.l.	124610
Munich Holdings II Corporation	124633	Studio 7 S.à r.l.	124618
Noel 1927 S.A.	124643	Theta Phi S.à r.l.	124645
Ogas Solutions S.A.	124632	Tuvalu International S.A.	124623
P5 Luxembourg S.à r.l.	124641	Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. ..	124617
		Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SI- CAR	124614
		Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l.	124656

Silverfleet First Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.506.992,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125535/11.

(120167744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

SB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.914.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 17 juillet 2012 no L120122665) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012125552/12.

(120167672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012125582/11.

(120167734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Shoe Service Bel-Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.698.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2012 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la cession des 500 parts sociales détenues par Monsieur RASTEIRO RODRIGUES Fernando, demeurant 68, rue de Limpach à L-3932 MONDERCANGE, à Monsieur MONET Philippe, demeurant professionnellement 13, rue Bolivar à L-4037 ESCH/ALZETTE, pour le prix convenu entre parties.
- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la démission de Monsieur RASTEIRO RODRIGUEZ Fernando, prèdit, en tant que gèrant unique.
- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la nomination de Monsieur MONET Philippe, prècitè, en tant que gèrant technique.
- la société est valablement engagèe, en toutes circonstances, par la seule signature du gèrant technique.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrè sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012127182/20.

(120167866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

EK Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 88.397.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126883/10.

(120167830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé par résolution circulaire de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Cindy SZABO

Référence de publication: 2012126880/14.

(120168097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

ESP2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.636.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2) SOCOMET S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 55490, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESP2 S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

La réalisation de prestations de conseil, de formation et d'études auprès des entreprises, associations, collectivités publiques et institutions au Luxembourg et partout ailleurs dans le monde.

Ces activités concernent les principaux domaines d'intervention suivants, sans que cette liste soit exhaustive: organisation, stratégie, commerce, gestion des ressources. La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois de juin à 10.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2) SOCOMET S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	<u>1.550</u>
Trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 100 % de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christian FERRARI, consultant, né le 30/10/1963 à Algrange (F), demeurant à L-5837 Fentange, 4, Op den Aessen.
 - b) Madame Peggy ROUDAUT, consultante, née le 9 juillet 1973 à Châtenay-Malabry (F), demeurant à 98800 NOUMEA, Tina presqu'île, Lot92, 10, rue Gabriel Georget.
 - c) Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (F), demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

TAM INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 100 069, avec siège social au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au: 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Christian FERRARI, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44779. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126891/138.

(120168010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.09.2012

Les actionnaires de la société GESTION ADMINISTRATION DEFENSE 915 S.A. réunis le 12.09.2012 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accepter la démission de Madame Orit COHEN de son mandat d'administrateur.
2. Accepter la démission de Monsieur Hatto Rephael COHEN de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 12.09.2012.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2012126928/16.

(120167846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

CCE Holdings (Luxembourg) Commandite, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 104.561.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126837/9.

(120167852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.018.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF SEPTEMBER;

before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement à capital risque), in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the Luxembourg law on investment company in risk capital of 15 June 2004, as amended, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159018, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, dated 16 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1002 dated 13 May 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 28 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1422 dated 7 June 2012

The Meeting was opened with Gaëlle ATTARDO-KONTZLER, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Raphaëlle BERNARDT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Karine SIEST, employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Board of the Meeting).

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II This attendance list shows that the 57,000 (fifty-seven thousand) management shares and the 1,843,050 (one million eight hundred forty-three thousand and fifty) ordinary shares, representing one hundred percent (100 %) of the share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III The agenda of the Meeting is the following:

i. amendment to article 8.2 of the Articles which shall now read as follows:

"The second stage for Capital Commitments in the Company will commence on the last date of the Initial Closing (the "Initial Closing Date") and will end on the earlier of (a) 31 December 2012 or (b) as the date on which the Total Capital Commitments reach an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) (hereinafter the "Final Closing"). During the Final Closing and up to the last day of the Final Closing (the "Final Closing Date"), the General Partner may decide to organise one or more subsequent closings (each a "Subsequent Closing") at which new Investors are admitted or at which existing Investors may increase their Capital Commitments.";

ii. approval of the amendment of the private offering memorandum of the Company (the POM) so as to reflect the presaid changes of the Articles; and

iii. powers and authorisations.

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 8.2 of the Articles which shall now read as follows:

"The second stage for Capital Commitments in the Company will commence on the last date of the Initial Closing (the "Initial Closing Date") and will end on the earlier of (a) 31 December 2012 or (b) as the date on which the Total Capital Commitments reach an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) (hereinafter the "Final Closing"). During the Final Closing and up to the last day of the Final Closing (the "Final Closing Date"), the General Partner may decide to organise one or more subsequent closings (each a "Subsequent Closing") at which new Investors are admitted or at which existing Investors may increase their Capital Commitments.".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to approve any amendment to the POM as required in order to reflect the above amendments made to the Articles.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,400.- (fourteen hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed, drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SIXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE;

par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions selon la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004, telle que modifiée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159018, constituée suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 16 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1002, en date du 13 mai 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mars 2012 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1442 en date du 7 juin 2012.

L'Assemblée est présidée par Gaëlle ATTARDO-KONTZLER, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

La présidente nomme Raphaëlle BERNARDT, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Karine SIEST, employée, de résidence à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (la présidente, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

II La liste de présence montre que 57.000 (cinquante-sept mille) actions de commandité et les 1.843.50 (un million huit cent quarante-trois mille cinquante) actions ordinaires, représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la Société, sont représentés à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont connues par les actionnaires.

III L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La seconde phase des Engagements dans la Société débutera le dernier jour du Premier Closing (la «Date du Premier Closing») et prendra fin au plus tôt (a) le 31 décembre 2012 ou (b) à la date à laquelle le Total des Engagements atteint cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) (ci-après le «Closing Final»). Pendant le Closing Final et jusqu'au dernier jour du Closing Final (la «Date de Closing Final»), l'Actionnaire Commandité peut décider d'organiser une ou plusieurs closings ultérieurs (chacun un «Closing Ulérieur») au cours desquels de nouveaux Investisseurs ou les Investisseurs existants peuvent augmenter leurs Engagements.»;

2. Approbation des modifications au prospectus d'offre émis par la Société (le Prospectus) afin de refléter les modifications précitées aux Statuts; et

3. Pouvoirs et autorisations.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide unanimement comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.2 qui aura désormais la teneur suivante:

«La seconde phase des Engagements dans la Société débutera le dernier jour du Premier Closing (la «Date du Premier Closing») et prendra fin au plus tôt (a) le 31 décembre 2012 ou (b) à la date à laquelle le Total des Engagements atteint cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) (ci-après le «Closing Final»). Pendant le Closing Final et jusqu'au dernier jour du Closing Final (la «Date de Closing Final»), l'Actionnaire Commandité peut décider d'organiser une ou plusieurs closings ultérieurs (chacun un «Closing Ulérieur») au cours desquels de nouveaux Investisseurs ou les Investisseurs existants peuvent augmenter leurs Engagements.».

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'approuver toute modification du POM nécessaire afin de refléter les modifications des Statuts indiquées ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.400,- (mille quatre cents euro).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. ATTARDO-KONTZLER, R. BERNARDT, K. SIEST, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2012. Relation: RED/2012/1273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012127243/137.

(120168109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Kühne & Nagel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.745.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012127006/9.

(120167853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012126996/10.

(120167862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.740.

En date du 28 septembre 2012, les associés de la Société ont pris acte de la démission des personnes suivantes de leurs fonctions de gérant A de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 à 15H00:

- David Alan Dunbar
- Gary Haire
- Antonio Cafaro

En outre, l'associé unique a décidé de nommer:

- Monsieur Yves Defraigne, ayant comme adresse professionnelle Regus Center, 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme gérant A de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 - 15 H00 pour une durée indéterminée;
- Monsieur Christopher Rush Oster, ayant comme adresse professionnelle 76 Sussex Square, London W2 255, Royaume-Uni, comme gérant A de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 - 15 H00 pour une durée indéterminée;
- Monsieur Michael Gerald Meyer, ayant comme adresse professionnelle 5500 Wayzata Boulevard, Suite 800, Minneapolis, MN 55416-1261, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société, avec effet au 28 septembre 2012-15 H00 pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Mark Charles Borin, ayant comme adresse professionnelle 6425 Ranier Lane North, Maple Grove, MN 55311, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la Société, avec effet au 28 septembre 2012 - 15 H00 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin, gérant A;
- Yves Defraigne, gérant A;
- Mariam Shabana Faizal, gérant B;
- Faizal Kottikollon, gérant B;
- Michael Gerald Meyer, gérant A; et
- Christopher Rush Oster, gérant A.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012127219/35.

(120167881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Studio 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 139.615.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2012 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 27 septembre 2012, la cession de 27 parts sociales détenues par Monsieur COCHEZ Bernard, demeurant 20, Val de Kayl à F-57840 OTTANGE à Madame MENDES Catia, domiciliée 17, rue de la Mine à F-57840 OTTANGE, pour le prix convenu entre parties.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012127199/15.

(120167822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

BCM (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.048.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "BCM (Luxembourg) S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 116.048, incorporated by deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on March 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1302 of July 5, 2006.

The meeting is presided by Mr. Jean-Marie BETTINGER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Antoine WIDEHEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Magali FETIQUE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the formalities of the convocation;
 2. Increase of the capital to the extent of 822.400,- EUR in order to raise it from the amount of 50.000,- EUR to 872.400,- EUR by the issue of 8.224 new shares, with a nominal value of 100,- EUR each together with a share premium in the amount of 26,50,- EUR;
 3. Subscription and payment of the new shares;
 4. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association;
 5. Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by eight hundred twenty-two thousand four hundred Euros (822.400,- EUR) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euros (50.000,- EUR) up to eight hundred seventy-two thousand four hundred Euros (872.400,- EUR) by the creation and issuance of eight thousand two hundred twenty-four (8.224) new shares, with a nominal value of one hundred Euros (100,- EUR) each, together with a share premium in the amount of twenty-six Euros and fifty Cents (26,50,- EUR).

Intervention - Souscription - Liberation

THERE NOW appears Mr. Jean-Marie BETTINGER, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of LAAKMAN HOLDING LIMITED, prenamed, (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given under private seal.

Said appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for 8,224 new shares with a par value of one hundred Euros (100,- EUR) and to make full payment for such new shares by a contribution in kind in the same amount consisting in the contribution of two receivables held by the shareholder towards the Company for the same consideration price.

Assessment - Contribution report

The contribution has been valued and described in a report, dated 14th September, 2012, drawn up by "FIDEWA – CLAR", a public limited company, with registered office in L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), under the signature of Mr. Raphael LOSCHETTER, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 822,426.50 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 8,224 new shares of BCM (Luxembourg S.A.) to be issued at a nominal value of EUR 100,- each together with a share premium of EUR 26,50.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) and 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for other purposes."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscriber LAAKMAN HOLDING LIMITED, duly represented by Mr. Jean-Marie BETTINGER, represented as stated here-before, declares that:

- It is the unlimited owner of the receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of pre-emption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Shares to be contributed or part of these be transferred to it;

- The receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the 8,224 newly issued shares to the above mentioned subscriber.

Fifth resolution

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The share capital is set at eight hundred seventy-two thousand four hundred Euros (872.400,- EUR), represented by eight thousand seven hundred twenty-four (8.724) shares of a par value of one hundred Euros (100,- EUR) each together with a share premium in the amount of twenty-six Euros and fifty Cents (26,50,- EUR)."

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BCM (Luxembourg) S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.048, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 5 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antoine WIDEHEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali FETIQUE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 822.400,- EUR pour le porter du montant de 50.000,- EUR à 872.400,- EUR par l'émission de 8.224 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune et ayant une prime d'émission de 26,50,- EUR.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent vingt-deux mille quatre cent euros (822.400,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à huit cent soixante-douze mille quatre cent euros (872.400,- EUR) par la création et l'émission de huit mille deux cents vingt-quatre (8.224) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et ayant une prime d'émission de vingt-six Euros cinquante (26,50,- EUR).

Intervention - Souscription - Libération

ENSUITE intervient Monsieur Jean-Marie BETTINGER, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LAAKMAN HOLDING LIMITED, préqualifié, (le "Souscripteur"), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Ledit comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux 8,224 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de libérer intégralement ces actions par un apport en nature consistant en deux crédits au bénéfice de l'actionnaire envers la Société du même montant.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 14 septembre 2012, dressé par "FIDEWA – CLAR", une société anonyme, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant, sous la signature de Monsieur Raphael LOSCHETTER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 822,426.50 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 8,224 new shares of BCM (Luxembourg S.A.) to be issued at a nominal value of EUR 100,- each together with a share premium of EUR 26,50.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) and 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for other purposes."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le prédit souscripteur LAAKMAN HOLDING LIMITED, ici représenté par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- Il est le propriétaire de la créance, celle-ci étant transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite créance, lui soit transférée.

- La créance est libre de tout gage, garantie ou usufruit.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les 8,224 actions nouvellement émises au souscripteur mentionné ci-dessus.

Cinquième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit cent soixante-douze mille quatre cent euros (872.400,- EUR), représenté par huit mille sept cents vingt-quatre (8.724) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et ayant une prime d'émission de vingt-six euros cinquante (26,50,- EUR)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. BETTINGER, A. WIDHEN, M. FETIQUE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2012. LAC/2012/43253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012126803/201.

(120168449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.130.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 25 septembre 2012 que le siège social de la Société est transféré du 208, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012127037/16.

(120168108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Logfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.851.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Commissaire de votre société LOGFIN HOLDING S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.851 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl

Référence de publication: 2012127027/11.

(120167847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Lendir Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Maire-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 121.034.

J'informe les Actionnaires de la Société que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Commissaire de votre société LENDIR INVESTMENTS S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.034 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl

Référence de publication: 2012127022/12.

(120167873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Tuvalu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.642.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.09.2012.

Pour: TUVVALU INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012127234/15.

(120166936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Seniorenresidenz Mäerzeg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 147.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012127179/10.

(120167817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Samantha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 33, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 37.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012127174/11.

(120167878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Ralt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 71.678.

Les comptes de dissolution au 19.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012127147/9.

(120167826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

R-Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 158.543.

Les Comptes annuels du 21 décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012126720/11.

(120167697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Prora S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.377.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PRORA S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.377,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en 1994 sous le numéro 314 et page 15058.

Les statuts de la Société ont subi la dernière modification suite à un acte notarié dressé par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 septembre 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 8 octobre 2009, sous le numéro 1966.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco PATERNÒ CASTELLO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco PATERNÒ CASTELLO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-) à un montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000.-) par la création et l'émission de vingt et un mille six cents (21.600) actions nouvelles supplémentaires ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) toutes jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement.

2.- Souscription et libération intégrale des 21.600 (vingt et un mille six cents) actions nouvelles par un versement en numéraire de la part des actionnaires existants, en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

3.- Création d'actions privilégiées sans droit de vote.

4.- Conversion de 25% des actions ordinaires en actions privilégiées sans droit de vote, de sorte qu'elles donnent droit à recevoir 80% des dividendes et qu'elles soient subordonnées aux actions ordinaires lors d'une éventuelle liquidation. Les actions ordinaires cesseront d'exister.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6.- Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-) divisé en dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de vingt-

cinq euros (EUR 25.-) à un montant de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000) par la création et l'émission de vingt et un mille six cents (21.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire et libérer intégralement en faveur des actuels actionnaires, au prorata selon leur participation respective.

Deuxième résolution

Alors est intervenu Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire majoritaire, à savoir la société ISC (Trustees) Ltd. et la société UBI Trustee SA, agissant en qualité de trustees de THE RUER TRUST, ayant son siège social 48, Albermalle Street, London, W1S 4JP Royaume-Uni, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte, laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 16.200 (seize mille deux cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de EUR 405.000.- (quatre cent cinq mille euros).

Alors est également intervenu Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire minoritaire, à savoir la société UBI Trustee SA ayant son siège social à 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte, laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 5.400 (cinq mille quatre cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de EUR 135.000.- (cent trente-cinq mille euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 21.600 (vingt et un mille six cent) actions nouvelles par les susdits souscripteurs.

Le montant total de l'augmentation de capital en espèces, s'élevant à EUR 540.000.- (cinq cent quarante mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen de certificats bancaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de créer à côté des actions ordinaires des actions privilégiées sans droit de vote.

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de convertir les 9.900 (neuf mille neuf cent) actions ordinaires détenues par l'actionnaire minoritaire en 9.900 (neuf mille neuf cent) actions privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune et décide de faire inscrire cette conversion au registre des actionnaires et d'attribuer ces actions à UBI Trustee S.A. Ces actions donnent droit à recevoir 80% des dividendes et sont subordonnées aux actions ordinaires lors d'une éventuelle liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide à l'unanimité de modifier l'article cinq (5) des statuts de la société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 990.000.-) représenté par vingt-neuf mille sept cent (29.700) actions ordinaires avec droit de vote d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et par neuf mille neuf cent (9.900) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à 80% des dividendes et sont subordonnées aux actions ordinaires lors d'une éventuelle liquidation.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de modifier l'article douze (12) des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** Tout porteur d'actions ordinaires aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.»

Inscription au registre des actionnaires

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société «PRORA S.A.» pour procéder à l'inscription, respectivement à la répartition des actions nouvelles, objets des présentes, dans le registre des actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. PATERNÒ CASTELLO, S. JACQUET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2012. Relation: RED/2012/1270. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012127134/121.

(120168072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Red Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.624.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 6 août 2012 no L120138346) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012126723/12.

(120167507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

R-Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.476.

Les Comptes annuels du 21 décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012126722/11.

(120167695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.710.

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «POWER EQUITY INVESTMENTS S.A.», R.C.S. LUXEMBOURG No B 164.710 ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3170 du 23 décembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Introduction d'un capital autorisé d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société dans la limite d'un capital autorisé d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) permettant l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 3 et de l'article 6 alinéa 2 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), et donne autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société dans la limite d'un capital autorisé d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000,-) permettant l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, comme plus amplement renseigné à la deuxième résolution.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé NE VARIETUR par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 et l'article 6 alinéa 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 septembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 6. Alinéa 2. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2012. LAC/2012/42822. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012127127/85.

(120167843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Giada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.748.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIADA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012126930/12.

(120167849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Correspondent One Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.345.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012126829/10.

(120167859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Holding d'Investissement et de Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 75.809.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126951/9.

(120167850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.900,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before us, Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary residing in Luxembourg acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

LOGAXES FUND, a luxembourg unincorporated co-proprietorship of real estate assets and other assets in the form of a closed-end "fonds commun de placement" governed by the law of 13 February 2007 concerning specialized investment funds as amended from time to time acting through its management company AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A.(the "Sole Partner").

hereby represented by Mrs. Elena Toshkova, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with full power of substitution by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under private seal.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Partner of LOGAXES INVESTMENT PROPERTIES S.À R.L., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 126.265, incorporated by a notarial deed on 27 March 2007 of Me. Jean-Joseph Wagner notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 8 June 2007 No. 1102 page 52859 (the "Company"). The Articles of Association have been lastly amended by a notarial deed on 16 January 2009 of Me. Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C on 27 March 2009 No. 673 page 32274.

The Sole Partner, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by a contribution from the Sole Partner of a part of a claim for an amount of fifty-nine thousand nine hundred ninety-seven Euro (EUR 59,997.-) so as to raise it from its current amount of one hundred ninety thousand Euro (EUR 190,000.-) up to two hundred forty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 249,900.-) divided into two thousand four hundred ninety-nine (2,499) units, each unit having a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) with payment of ninety-seven euros (EUR 97.-) allocated into the share premium account of the Company.

2. To issue five hundred ninety-nine (599) new units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit, having the same rights and privileges as the existing units together with a share premium of ninety-seven Euro (EUR 97.-), so as to raise the number of units from one thousand nine hundred (1,900) units to two thousand four hundred ninety-nine (2,499) units, each unit having a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription for these new units and related share premium by the Sole Partner and to accept payment in full for such new units by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by the Sole Partner towards the Company and having aggregate value of fifty-nine thousand nine hundred ninety-seven Euro (EUR 59,997.-).

4. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

5. To request the undersigned notary to record the resolutions resulting from the above agenda.

6. Any other business.

First resolution

The Sole Partner RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of fifty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 59,900.-) from its current amount of one hundred ninety thousand Euro (EUR 190,000) up to two hundred forty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 249,900) divided into two thousand four hundred ninety-nine (2,499) units, each unit having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) with payment of ninety-seven Euro (EUR 97.-) allocated into the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Partner RESOLVES to issue two thousand four hundred ninety-nine (2,499) new units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit, having the same rights and privileges as the existing units together with a share premium of ninety-seven Euro (EUR 97.-), so as to raise the number of units from one thousand nine hundred (1,900) units to two thousand four hundred ninety-nine (2,499) units, each unit having a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The Sole Partner decides to subscribe to two thousand four hundred ninety-nine (2,499) new units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit.

Thereupon appeared:

Mrs. Elena Toshkova, aforementioned, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner, two thousand four hundred ninety-nine (2,499) new units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per unit, having the same rights and privileges as the existing units together with a share premium of ninety-seven Euro (EUR 97) and to make payment for

such new units and said share premium by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim having an aggregate amount and value of fifty-nine thousand nine hundred ninety-seven Euro (EUR 59,997.-) (the "Contribution").

The Contribution of fifty-nine thousand nine hundred ninety-seven Euro (EUR 59,997.-) is allocated as follows:

- fifty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 59,900.-) are allocated to the share capital of the Company; and
- ninety-seven Euro (EUR 97.-) are allocated to the Company's share premium account.

The existence and the value of the said claim and of the waiver of this claim by the sole Shareholder in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate signed by the managers of the Company, and by a certificate signed by the manager of the Sole shareholder

Such certificates, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Partner RESOLVES to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred forty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 249,900) divided into two thousand four hundred ninety-nine (2,499) shares, each share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid-in».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes.

A comparu:

LOGAXES FUND, un fonds commun de placement incorporé et existant sous la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, comme amendé de temps à autre agissant par sa société de gestion AVIVA INVESTORS PROPERTIES EUROPE S.A. («l'Associé Unique»),

Ici représentée par Mme Elena Toshkova, employée résidant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire et paraphée «*ne varietur*», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'Associé Unique de la société LOGAXES INVESTMENT PROPERTIES S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 126.265 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me. Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mars 2007, publiés au Mémorial C en date du 8 juin 2007 No. 1102 page 52859, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié de Me Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 16 janvier 2009 publié au Mémorial C daté du 27 mars 2009 No 673 page 32274.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par apport de l'associé unique d'une partie d'une créance pour un montant de cinquante-neuf mille neuf cents euro (EUR 59.900.-), de manière à porter le capital de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille euro (EUR 190.000.-), à deux cent quarante-neuf mille neuf cents euro (EUR 249.900.-)

divisés en deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2,499) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.

2. Emission de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-sept euro (EUR 97,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de mille neuf cent (1.900) parts sociales à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement de ces parts sociales nouvelles ainsi que de la prime d'émission par l'Associé Unique et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société ayant une valeur totale de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 59.997,-).

3. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

4. Requérir le notaire instrumentaire d'acter les résolutions conséquentes de l'agenda ci-dessus.

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille neuf cent euros (EUR 59.900,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille euro (EUR 190.000,-), à deux cent quarante-neuf mille neuf cents euro (EUR 249.900,-) divisés en deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (2,499) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-sept euro (EUR 97,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de mille neuf cent (1,900) parts sociales à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2,499) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

Ensuite est intervenue:

Mme Elena Toshkova, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, les deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-sept euro (EUR 97,-) par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société ayant une valeur totale de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 59.997,-), («l'Apport»).

L'Apport de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euro (EUR 59.997,-) est alloué comme suit:

- cinquante-neuf mille neuf cents Euro (EUR 59.900,-) sont alloués au capital social de la Société; et,
- quatre-vingt-dix-sept Euro (EUR 97,-) sont alloués au compte de la prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un certificat des gérants de la Société et du Gérant de l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-neuf mille neuf cents euro (EUR 249.900,-) divisé en deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euro (EUR 100,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. TOSHKOVA, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44474. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012127014/185.

(120168132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 120.774.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.09.2012

Les actionnaires de la société I.O.S.E.F. 36 S.A. réunis le 12.09.2012 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accepter la démission de Madame Orit COHEN de son mandat d'administrateur.
2. Accepter la démission de Monsieur Hatto Rephael COHEN de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 12.09.2012.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2012126957/15.

(120167845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Horizon Media International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 146.436.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012126954/12.

(120167879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Golden Moon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.028.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126935/9.

(120167877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Ogas Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.148.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juillet 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Stéphane Rigny, avec adresse professionnelle au 319, Merton Street, Suite 1207 Toronto, Canada au mandat d'Administrateur, avec effet au 14 octobre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée

générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2. Nomination de Jean-Paul Seiller, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diderisch, L-1420 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet au 14 octobre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126636/18.

(120167719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

PT European Real Estate Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2012126714/12.

(120167762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

PSB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.687.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 1^{er} août 2012 no L120135163) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012126712/12.

(120167508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012126717/11.

(120167739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of September.

Before the undersigned Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Munich Holdings Corporation, a company being incorporated in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mr. Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Munich Holdings II Corporation.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of one type A manager and one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts each year on January 1 and ends on December 31.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Munich Holdings Corporation named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Munich Holdings Corporation representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. Donald West, born on January 9, 1938 in Galion, Ohio, USA, residing at 542 King Avenue, 43302, Marion, Ohio, USA; and

- Mr. Anthony Morgan, born on May 12, 1972 in Cardiff, United Kingdom, residing at 21 Nicosia Road, London, SW18 3RN, United Kingdom;

are each appointed as type A manager for an undetermined duration;

- Mr. Olivier Dorier, born on September 25, 1968 in Saint-Rémy, France, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Alexis de Montpellier d'Annevoie, born on March 22, 1979 in Namur, Belgium, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de septembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Munich Holdings Corporation, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman.

Ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Munich Holdings II Corporation.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la Société commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Munich Holdings Corporation prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euro) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, Munich Holdings Corporation, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Donald West, né le 9 janvier 1938 à Galion, Ohio, USA, résidant au 542 King Avenue, 43302, Marion, Ohio, USA; et

- M. Anthony Morgan, né le 12 mai 1972 à Cardiff, United Kingdom, résidant au 21 Nicosia Road, London, SW18 3RN, United Kingdom;

sont chacun nommés gérant de type A pour une période indéterminée;

- M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Alexis de Montpellier d'Annevoie, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44094. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012127047/408.

(120167992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

P5 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 124.297.

Les comptes annuels au 31.01.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126715/9.

(120167758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

M.C.M., Metal Concept et Machine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.431.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 10 mai 2011*

Après délibérations, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés:

- Georges VACHON-FRANCE demeurant Rue du Moulin, 2 à F-55600 Ecouviez;
- Catherine VACHON-FRANCE demeurant Rue du Moulin, 5 à F-55600 Ecouviez;
- Jocelyne PIETTE demeurant Rue du Moulin, 2 à F-55600 Ecouviez;
- Marylène VACHON-FRANCE demeurant Rue du Moulin, 2 à F-55600 Ecouviez.

Par ailleurs, l'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes, Monsieur Stany PIERRET, résidant professionnellement Rue des Pêcheurs, 5A à L-9552 WILTZ.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée générale de 2017.

A l'instant réuni, le conseil d'administration procède au renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de M. Georges VACHON-FRANCE pour une période de six ans.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2012127033/21.

(120167804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Project Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.435.

L'an deux mil onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stéphane MARY, gérant de société, demeurant à F-54400 Longwy (France), 15, rue de la Faïencerie,
- 2.- Monsieur Dominique LAURO, gérant de société, demeurant à F-54400 Longwy (France), 28 rue Maurice Barres,
- 3.- Monsieur Gennaro ACANFORA, gérant de société, demeurant à F-54400 Longwy (France), 35, rue Jean Jaures,

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée «PROJECT INVESTMENT S.à.r.l.», ayant son siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 2 février 2006,

modifiée suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date des:

- 20 mars 2008, publié audit Mémorial C, numéro 1151 du 9 mai 2008,
- 2 février 2009, publié audit Mémorial C, numéro 547 du 12 mars 2009,
- 1^{er} mars 2010, publié audit Mémorial C, numéro 828 du 22 avril 2010,
- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.435;
- Qu'elle a un capital social de 12.500,- € divisé en 1000 parts sociales de 12,50 € chacune.

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «PROJECT INVESTMENT S.à.r.l.», en vertu des statuts de la société publiés comme prédit et d'une cession de parts sous seing privé intervenue en date de ce jour, non encore enregistrée, aux termes de laquelle Monsieur Johann ACANFORA a cédé l'ensemble de ses cent quatre-vingt-sept (187) parts sociales de la société PROJECT INVESTMENT S.à.r.l. lui appartenant à son co-associé, Monsieur Gennaro ACANFORA, préqualifié, au prix et conditions contenues dans ladite convention,

laquelle convention de cession de parts, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

Sur ce est intervenu Monsieur Johann ACANFORA, demeurant à F-55600 Marville (France), 2, Grande Place, agissant en sa qualité de gérant technique, lequel déclare conjointement avec Messieurs Stéphane MARY, Dominique LAURO et Gennaro ACANFORA prénommés, en leur qualités de gérants administratifs, accepter la susdite cession au nom de la société PROJECT INVESTMENT S.à.r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Messieurs Stéphane MARY, Dominique LAURO et Gennaro ACANFORA seuls associés de la société à responsabilité limitée «PROJECT INVESTMENT S.à.r.l.» se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter, après délibéré, leurs décisions prises, chacune à l'unanimité, sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés acceptent la cession de parts intervenue, et en conséquence des cessions de parts ci-avant mentionnées, les associés décident de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (12,50 €) chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

1. - Monsieur Stéphane MARY, prénommé, trois cent soixante-dix-sept parts	377
2.- Monsieur Dominique LAURO, prénommé, deux cent quarante-neuf parts	249
3.- Monsieur Gennaro ACANFORA, prénommé, trois cent soixante quatorze parts	374
Total des parts: mille parts	<u>1.000</u> »

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Johann ACANFORA en sa qualité de gérant technique et lui accordent pleine et entière décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée nouveau gérant technique:

- Monsieur Gennaro ACANFORA, préqualifié.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.050.- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Mary, D. Lauro, G. Acanfora, J. Acanfora, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55887. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012126710/67.

(120167711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Reinet Stokes Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.422.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126724/9.

(120167663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012126716/12.

(120166870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

PIT D Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.006.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Robert Jan SCHOL / Jorge PEREZ LOZANO

Manager / Manager

Référence de publication: 2012126705/12.

(120166762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Noel 1927 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.542.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société NOEL 1927 S.A., en liquidation volontaire, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 16 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 123.542.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2012 comprenant nomination de LOZANO S.A., Panama, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 24 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il apparaîtra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

124645

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Maurizio MANFREDI, Carine GRUNDHEBER, Myriam WAGNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2012. Relation GRE/2012/3073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012127083/75.

(120168233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

R-Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.481.

Les Comptes annuels du 21 décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012126719/11.

(120167698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 159.573.

Les comptes annuels de la société PGF Finanzbeteiligungen S.à r.l., L-8232 Mamer, 101, route de Holzem au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012126702/11.

(120167658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Theta Phi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.639.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Iota Kappa Holdings LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under number 121056819,

here represented by Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Theta Phi S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s corporate object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided that:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The following matters require the prior approval of shareholders owning more than two-thirds of the share capital:

(a) authorise, or cause the Company to vote its interest in favor of, the issuance of equity interests, including, without limitation, preferred or common units or shares, in any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest;

(b) authorise, or cause the Company to vote its interest in favor of, a voluntary dissolution of the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest or any revocation thereof;

(c) cause the Company to pledge, or vote its interest in favor of pledging, any equity interests in the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest as security for any loan, liability or other obligation;

(d) authorize, or cause the Company to vote its interest in favor of, the sale or transfer of equity interests, including, without limitation, preferred or common units or shares, in any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest; and

(e) cause the Company to incur or assume any kind of debt or financing in the name of the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest (including through the purchase or sale of real estate) other than trade debt in the ordinary course of business.

(iii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented. If a chairman has been appointed, the chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote.

(vii) Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

Iota Kappa Holdings LLC, represented as stated above, subscribes to thirty thousand (30,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-).

The amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-) is at the Company's disposal, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:

- Athanasios-Kyros Filippou, born on November 3, 1969, in Athens, Greece, residing professionally at 35 Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Greece.

2. The following company is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period:

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.337 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

3. The registered office of the Company is located at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Iota Kappa Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 121056819,

représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Theta Phi S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Les affaires suivantes nécessitent l'accord préalable des associés détenant plus de la moitié du capital social:

(a) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de, l'émission de titres de participation, en ce compris, sans limitation, actions ou parts sociales ordinaires ou privilégiées dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte;

(b) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de, une dissolution volontaire de la Société ou de toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou sa révocation;

(c) faire en sorte que la Société nantisse, ou vote en faveur du nantissement, tous titres de participation dans la Société ou dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte afin de garantir tout prêt, dette ou autre obligation;

(d) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de ; une vente ou un transfert de titres de participation, sans limitation, actions ou parts sociales ordinaires ou privilégiées dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte; et

(e) faire en sorte que la Société prenne en charge ou assume n'importe quel dette ou autre financement au nom de la Société ou toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte (en ce compris par l'acquisition ou la vente de biens immobiliers) autre que des dettes négociables dans le cadre des affaires ordinaires.

(iii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne puisse valablement agir et délibérer que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et au moins un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient également prises avec le vote favorable d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté. Si un président a été nommé, la voix du président est prépondérante en cas d'égalité de voix.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le

cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2012.

Souscription et Libération

Iota Kappa Holdings LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente mille dollars américains (USD 30.000,-).

Le montant de trente mille dollars américains (USD 30.000,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.300,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Athanasios-Kyros Filippou, né le 3 novembre 1969, à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 35, Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Grèce.
2. La société suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.337 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).
3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44800. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012127214/551.

(120168102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.559.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Gian Paolo DOSSELLI, consultant, né le 22 septembre 1958 à Brescia, Italie, demeurant au 21, Via Pace, I-25122 Brescia, Italie

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry FLEMING n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126969/21.

(120168101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Fondation : Commandeur José Ferreira Trindade- Centre d'Appui Social et Associatif (C.A.S.A.), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 15, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg F 3.303.

Ordre du Jour,

L'Assemblée Générale du 26 septembre 2012 a prise comme décision de modifier l'article 2 des Statuts déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 juin 1995.

L'Assemblée Générale du 26 septembre 2012 par décision majoritaire de tous les membres honorés a décidée d'ajouter à l'article 2 des Statuts les points suivantes:

- a) Coordonner, informer et aider les personnes
- b) Promouvoir les contacts entre les Portugais et le peuple luxembourgeois
- c) Promouvoir la participation des Portugais à la ville publique luxembourgeoise
- d) Combattre toutes formes de racisme et xénophobie
- e) Agenda Associative
- f) Guide Associatif
- g) Magazine: CASA MAGAZINE: tirage mensuel, format A4, 3000 tirages
- h) Promouvoir la coordination: information, formation et assistance aux organisations membre dans les domaines social, éducatives, les spots culturelles, récréatives.

Ainsi fait à Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Centre Appui Social Associatif C.A.S.A.
15, Montée de Clausen
1343 LUXEMBOURG
Stéphanie LOPES / José FERREIRA TRINDADE
Secrétaire / Président

Référence de publication: 2012127276/28.

(120167754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012127262/9.

(120167884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.
